



AGRICULTURE

Maurice Chabert, Président du Conseil départemental de Vaucluse saisit le Ministre de l'Agriculture

En soutien aux nombreux exploitants agricoles ayant subi de plein fouet les gelées de la semaine passée, le Président du Département de Vaucluse, est officiellement intervenu auprès de Julien Denormandie, Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, afin qu'aucun agriculteur ne soit laissé sans aides.

Publié le 13 avril 2021

Les 7 et 8 avril dernier, des gelées nocturnes sont venues détruire une grande partie des futures récoltes de nombreux agriculteurs vauclusiens. Les dégâts sont désastreux et les pertes d'ores et déjà évaluées seront énormes, voir insurmontables, pour nombre d'exploitants.

Le Département, qui n'a pas, légalement, de compétences directes en matière de soutien à l'agriculture et donc d'indemnisation pour « calamité agricole », s'est mobilisé pour venir en aide à ceux qui font la richesse de notre territoire.

Maurice Chabert, Président du Conseil départemental, vient d'adresser au Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, Julien Denormandie, un courrier officiel.

« Je souhaite vous faire part de ma grande inquiétude quant aux difficultés que pourront rencontrer les agriculteurs vauclusiens dans les prochains jours, et dans les prochains mois ».

Il demande au Ministre la mise en place de mesures d'accompagnement pour tous les agriculteurs impactés et notamment pour les producteurs de raisins de table et de cuve qui ne sont pas éligibles aux indemnités dues au titre du dispositif de « calamité agricole ».

En effet, légalement, le risque de gel est considéré comme assurable pour ces exploitations.

Pour le Président du Département, la gravité et l'urgence de la situation appellent à des mesures fortes pour tous les agriculteurs victimes de cet aléa climatique exceptionnel. La solidarité de l'État est justifiée et nécessaire envers ceux qui nourrissent les français.

« Je demande la mise en place de mesures d'accompagnement exceptionnelles telles que les exonérations de la Taxe Foncière sur le Non Bâti et de charges sociales, mais aussi des prorogations de remboursement de prêts garantis, ou la mise en place de prêts à taux réduit et autres aides à la trésorerie ».

Le Conseil départemental de Vaucluse étudie de son côté toutes les interventions et actions qu'il pourrait mobiliser pour les filières durement touchées. Il prendra toute sa place dans les instances en charge de gérer les impacts de cette crise.



CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE VAUCLUSE

Rue Viala - CS 60516
84909 Avignon Cedex 09